

SAS 88 EZE PROPERTY HOLDING
SAS au capital de 2.000 euros
Siège social :
88 AVENUE DES FLEURS, 06360 EZE
844 259 929 R.C.S. Nice

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 9 septembre 2025

A neuf heures,

Les Associés de la SAS 88 EZE PROPERTY HOLDING se sont réunis audit siège social.

Sont présents :

- Monsieur Alon MAHPUD
Propriétaire de 190 ACTIONS
Numérotées de 1 à 190

190 actions

ET

- Madame Alexandra MAHPUD
Propriétaire de 10.....
Numérotées de 191 à 200

10 actions

La séance est présidée par Monsieur Alon MAHPUD, susnommé, Président.

Il est proposé aux Associés de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément de la cession des parts sociales à la SCP AMA FR01 ;
2. Modification corrélative des statuts ;

Sont mis à disposition des associés :

- La liste des délibérations ;
- Le projet d'acte de cession de parts sociales ;
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence.

AM /w

1°) AGREMENT DE LA CESSION D ' Actions

Aux termes de l'article 11 des statuts de la Société, M^r Alon MAHPUD consentent à la cession de 190 actions au profit de la SCP AMA FR01, société civile particulière au capital de 1.500 euros enregistrée au Répertoire du commerce de Monaco sous le numéro 18C20850 et dont le siège social est sis C/O DCS BUSINESS CENTER 13 boulevard Princesse Charlotte à Monaco (98000).

La nouvelle répartition du capital social sera donc comme suit :

- AMA FR01 SCP

Propriétaire de 190 190 actions
Numérotées de 1 à 190

ET

- Madame Alexandra MAHPUD

Propriétaire de 10 parts..... 10 actions
Numérotées de 191 à 200

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

2°) MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la première résolution, les associés décident de modifier l'article 8 relatif au capital social comme suit :

« ARTICLE 8 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Il est divisé en 200 actions de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées ainsi qu'il est dit ci-dessus, numérotées de 1 à 200 attribuées, savoir :

AMA FR01 SCP

A concurrence de 190 actions, portant les numéros 1 à 190, en rémunération de son apport en numéraire.

Madame Alexandra MAHPUD

A concurrence de 10 actions, portant les numéros 191 à 200, en rémunération de son apport en numéraire.

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 200. »

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

AM / 2

3°) POUVOIRS AU PORTEUR

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée, et le présent procès-verbal dressé en un seul original est signé par les Associés.

Les jour, an et mois susdits.



Monsieur Alon MAHPUD



Madame Alexandra MAHPUD